



SEANCE DU 13 AVRIL 2012

Le treize avril deux mille douze, à vingt heures le conseil municipal de la commune d'Heuilley le Grand, régulièrement convoqué le six avril s'est réuni sous la présidence de GERARD Michel Maire.

Etaient présents : GERARD Michel, HEMERY Elisabeth, UHL Fabrice, GUYOT Philippe, SOMMIER Jean Yves, NEE Damien.

Absents excusés : LEVEQUE Ludovic et HENRIOT Didier.

Secrétaire de séance : HEMERY Elisabeth

ORDRE DU JOUR

2012-07	Compte administratif et compte de gestion 2011 budget lotissement
2012-08	Affectation du résultat d'exploitation budget lotissement
2012-09	Vote du Budget Primitif 2012 budget lotissement
2012-10	Compte administratif et compte de gestion 2011 budget eau et assainissement
2012-11	Affectation du résultat d'exploitation budget eau et assainissement
2012-12	Demande d'admission en non-valeur
2012-13	Vote du Budget Primitif 2012 budget eau et assainissement
2012-14	Compte administratif et compte de gestion budget général
2012-15	Affectation du résultat d'exploitation budget général
2012-16	Acceptation devis voirie et demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional
2012-17	Eclairage public : avancement du dossier
2012-18	Vote des taxes locales 2012
2012-19	Vote du Budget Primitif 2012 budget général

2012-07 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 LOTISSEMENT

Madame HEMERY Elisabeth présente le compte administratif du **budget lotissement** de l'exercice 2011, dressé par Monsieur GERARD Michel, maire de HEUILLEY LE GRAND, ce document peut - être résumé ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération de l'exercice	0.00	0.00	0.00
<i>Report exercice précédent</i>		2.33	
Total	0.00	2.33	2.33
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opération de l'exercice	0.00	0.00	0.00
<i>Report exercice précédent</i>	0.31		
Total	0.31		- 0.31
Résultat définitif			2.02

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulés sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur).

Monsieur GERARD Michel, Maire quitte la salle de délibération.

Après avoir examiné tous les documents annexes, les membres du conseil municipal :

- ✓ **constatent** les identités de valeur avec les indications du compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ces documents n'appellent aucune observation.
- ✓ **votent** et arrêtent les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

2012-08 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION LOTISSEMENT

Les membres du conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14, après en avoir approuvé le compte administratif qui présente :

- un déficit de fonctionnement de 0.31 €

Décident, sur proposition du Président, d'affecter au budget 2012, les résultats suivants

⇒ article D 002 : déficit de fonctionnement reporté : 0.31 €

2012-09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET LOTISSEMENT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2012 décidant l'affectation du résultat 2011,

Le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2012 du budget lotissement qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes : 5 440 €

Dépenses : 5 440 €

Section d'investissement

Recettes : 5 436 €

Dépenses : 5 436 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

☞ **d'approuver** le budget primitif du budget lotissement 2012

2012 -10 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame HEMERY Elisabeth présente le compte administratif du **budget eau et assainissement** de l'exercice 2011, dressé par Monsieur GERARD Michel, maire de HEUILLEY LE GRAND, ce document peut - être résumé ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération de l'exercice	26 272.68	36 310.50	10 037.82
<i>Report exercice précédent</i>	7 452.63		
Total	33 725.31	36 310.50	2 585.19
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opération de l'exercice	48 096.53	50 774.16	2 677.63
<i>Report exercice précédent</i>		44 567.73	
Total	48 096.53	95 341.89	47 245.36
Résultat définitif			49 830.55

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulés sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur).

Monsieur GERARD Michel, Maire quitte la salle de délibération.

Après avoir examiné tous les documents annexes, les membres du conseil municipal :

- **constatent** les identités de valeur avec les indications du compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ces documents n'appellent aucune observation
- **votent** et arrêtent les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

2012-11 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Les membres du conseil municipal, après en avoir approuvé le compte administratif qui présente les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de 47 245.36 €
- un excédent d'investissement de 2 585.19 €
- des Restes à Réaliser en dépenses de 4 632 €
- des Restes à Réaliser en recettes de 2 943 €
- un solde des restes à réaliser de – 1689 € n'entraînant pas de besoin de financement en section investissement

Décident, sur proposition du Président, d'affecter au budget 2011, les résultats suivants

- ⇒ Article R 001 : excédent d'investissement : 2 585.19 €
- ⇒ Article R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 47 245.36 €

2012-12 DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente une demande d'admission en non-valeur concernant une dette d'un montant total de 375.47 sur le budget eau et assainissement.

Le débiteur étant insaisissable, le Maire demande l'admission en non-valeur de cette somme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Vu l'état de côte irrécouvrable présenté par Monsieur le Receveur :

- ☞ Décide d'admettre en non-valeur les sommes de 178.04 EUR et de 197.43 EUR soit un total de 375.47 EUR ;
- ☞ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget eau de l'exercice 2012 ;
- ☞ Autorise le Maire à émettre les mandats correspondants.

2012-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2012 décidant l'affectation du résultat 2011,

Le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2012 du budget eau et assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'exploitation

Recettes : 74 392 €

Dépenses : 74 392 €

Section d'investissement

Recettes : 40 414 €

Dépenses : 40 414 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ☞ **d'approuver** le budget primitif du service eau et assainissement 2012.

2012-14 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET GÉNÉRAL

Madame HEMERY Elisabeth présente le compte administratif du **budget général** de l'exercice 2011, dressé par Monsieur GERARD Michel, maire de HEUILLEY LE GRAND, ce document peut - être résumé ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat clôture
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération de l'exercice	25 685.49	34 668.26	8 982.77
<i>Report exercice précédent</i>	<i>24 815.77</i>		
Total	50 501.26	34 668.26	- 15 833.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opération de l'exercice	97 280.67	117 729.97	20 449.30
<i>Report exercice précédent</i>		40 509.37	
Total	97 280.67	158 239.34	60 958.67
Résultat définitif			45 125.67

Le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulés sont présentés ainsi que toutes les pièces comptables rattachées (bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur).

Monsieur GERARD Michel, Maire quitte la salle de délibération.

Après avoir examiné tous les documents annexes, les membres du conseil municipal :

- **constatent** les identités de valeur avec les indications du compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Ces documents n'appellent aucune observation
- **votent** et arrêtent les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

2012-15 AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION BUDGET GÉNÉRAL

Les membres du conseil municipal, après en avoir approuvé le compte administratif qui présente les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de 60 958.67 €
- un déficit d'investissement de 15 833.00 €
- un solde déficitaire des restes à réaliser de 24 400.00 €

Entraînant un besoin de financement de 40 233 € en section investissement.

Décident, sur proposition du Président, d'affecter au budget 2012, les résultats suivants

- ⇒ article D 001 : déficit d'investissement : 15 833.00 €
- ⇒ article 1068 : affectation : 40 233.00 €
- ⇒ article R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 20 725.67 €

2012-16 ACCEPTATION DEVIS VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL REGIONAL

Suite au plan de circulation et l'achat de panneaux de signalisation, le Maire présente 2 devis de voirie concernant la pose de bordures et l'aménagement de la voirie.

1 entreprise consultée n'a pas donné réponse.

Ces travaux sont réalisés pour la sécurité des usagers.

Le Conseil Régional, via le Pays de Langres, peut subventionner à hauteur de 30 % les petites communes de moins de 500 habitants sur des projets. Un seul dossier par an peut être déposé.

Il propose donc de solliciter le Pays de Langres pour une subvention en 2012 sur ces travaux.

D'autre part, le Conseil Général, peut également subventionner ces travaux au titre du « produit des Amendes de Police relatives à la sécurité routière » ou le cas échéant au titre du F.A.L (Fonds d'Aménagement Local).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **décide** de retenir le devis de l'entreprise Linotte et Tournemeule de Chalindrey pour un montant de 9 620.82 euros HT ;
- **dit** que les crédits sont prévus au budget primitif M14 2012 à l'article 2151 opération 187 ;
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Régional ;
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général ;
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2012-17 ECLAIRAGE PUBLIC : AVANCEMENT DU DOSSIER

Le Maire rappelle que par délibération en date du 22 juillet 2011, les travaux d'amélioration de l'éclairage public ont été confiés à l'entreprise Baudoin-Carrey de Chalindrey.

A ce jour, les travaux n'ont toujours pas été réalisés.

Le Maire donne lecture du courrier adressé à cette entreprise en date du 12 avril (courrier annexé à la présente délibération).

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- ☞ Prend acte de la mise en demeure adressée à l'entreprise Baudoin-Carrey ;
- ☞ Mandate le Maire pour réaliser une nouvelle mise en concurrence si aucune commande antérieure à la date de la présente délibération n'a été passée par l'entreprise ;
- ☞ Autorise le Maire à passer commande à une nouvelle entreprise dans la limite de 24 400 € TTC ;
- ☞ Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2012-18 VOTE DES TAXES LOCALES 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les taux des 4 taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	6.62 %
Taxe foncière (bâti)	4.23 %
Taxe foncière (non bâti)	11.83 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	7.16 %

2012-19 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET GENERAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2012 décidant l'affectation du résultat 2011,

Le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2012 du budget général qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Recettes : 134 524 €

Dépenses : 134 524 €

Section d'investissement

Recettes : 196 096 €

Dépenses : 196 096 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ☞ **d'approuver** le budget primitif du budget général 2012.